



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Siège : rue Sylvain Combes
19000 Tulle

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

Membres	73
Présents	43
Pouvoirs	08
Votants	51
Exprimés	51
Pour	51
Contre	-

L'an deux mille vingt et un, le quatre octobre à 18 heures 00, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Tulle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de l'Auzelou, avenue du Lieutenant Colonel Faro à Tulle, sous la présidence de M. Michel BREUILH Président,

Convocation de M. Michel BREUILH en date du 27 septembre 2021

Secrétaire de séance : Bruno FLEURY

Étaient présents :

Mesdames Christelle BIDAULT, Sylvie CHRISTOPHE, Christèle COURSAT, Betty DESSINE, Nicole EYROLLES, Marie-Christine FAURE, Ana Maria FERREIRA, Yvette FOURNIER, Fabienne LATOUR, Christiane MAGRY-JOSPIN, Catherine MONS, Stéphanie PERRIER, Irène SERVIÈRES, Stéphanie VALLEE, Josette VERDEYME
Messieurs Dominique ALBARET, Marcel AUBOIROUX, Marc BACHELLERIE, Eric BELLOUIN, Michel BOUYOU, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Alain CHASTRE, Roger CHASSAGNARD, Bernard COMBES, Alain DELAGE, Christian DUMOND, Xavier DURAND, Bruno FLEURY, Pascal FOUCHÉ, Jean-François LABBAT, Patrick LERESTEUX, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Florent MOUSSOUR, Jean MOUZAT, Daniel RINGENBACH, Jean-François ROCHE, Marc ROUGERIE, Bernard SALLES, Jacques SPINDLER, Gérard TOURNEIX

M. Michel CUEILLE suppléant de M. Jean-Jacques BOSSOUTROT

Avaient donné pouvoir :

Mme Christine DESARMENIEN à M. Eric BELLOUIN
Mme Martine DUPIN-de-BEYSSAT à M. Xavier DURAND
Mme Béatrice GORON à Mme Stéphanie VALLEE
Mme Sandy LACROIX à M. Jacques SPINDLER
M. Pascal CAVITTE à M. Michel BOUYOU
M. Pierre COULOUMY à Mme Betty DESSINE
M. JAMMOT Henri à M. Pascal FOUCHÉ
M. Jérémy NOVAIS à M. Bernard COMBES

Étaient absents :

Mmes Joëlle BLOYER, Emilie BOUCHETEIL, Anne BOUYER, Odile BOUYOUX, Annie CUEILLE, Valérie DUMAS, Muriel REBUFFEL, Marie-Amélie RIVIERE, Sophie ROY, MM. Patrick BORDAS, Raphaël CHAUMEIL, Ubald CHENOU, Francis DEVEIX, Marc GERAUDIE, Serge HEBRARD, Grégory HUGUE, Bernard JAUVION, Jean-Jacques LAUGA, Hervé LONGY, Alain PENOT, Jean-Pierre PEUCH, Jean-François SALLES.

Objet : 8.5 Exonération du versement mobilité pour les établissements ADAPEI de la Corrèze : SAVS et SAMSAH

Le conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2333-64,

Vu les statuts de Tulle agglo,

Considérant que selon les dispositions de l'article du Code Général des Collectivités territoriales ci-dessus cité : « en dehors de la région d'Ile de France, les personnes physiques ou morales, publiques ou privées, à l'exception des fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif dont l'activité est de caractère social, peuvent être assujetties à un versement destiné au financement des transports en commun lorsqu'elles ont au moins 11 salariés »,.

Considérant que la demande formulée par l'ADAPEI de la Corrèze pour les établissements SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) et SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) intègre ce cadre légal,

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 22 septembre 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) Accepte la demande d'exonération du versement mobilité formulée par l'ADAPEI pour les 2 établissements suivants :

- SAVS
- SAMSAH

2°) Charge le Président de notifier cette décision pour application.

Fait et délibéré le 4 octobre 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

